

L'identification des équidés

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 03.03.Q02

juin 2021

Mots clés : équidé - cheval - identification - signalement - puçage - traçabilité

La domestication des équidés s'est accompagnée de l'attribution d'un nom pour les distinguer de leurs congénères, mais aussi pour faciliter ou personnaliser la relation Homme-Animal au niveau du dressage, de la conduite, des soins ou toute autre intervention.

Très tôt aussi se sont développées certaines formes de marquage, notamment au fer rouge, signifiant l'appartenance à un propriétaire, une région ou une race, méthode qui existe toujours. Le marquage est complété par un signalement qui décrit "*toutes les particularités de l'extérieur d'un animal qui permettent son identification*", notamment la couleur de la robe. Au XIX^e siècle, la création des livres généalogiques (*stud book* pour les chevaux) a imposé une identification précise de l'animal incluant propriété, signalement, origine et descendance, en lien avec la sélection au sein d'une race. Cette inscription n'a concerné qu'une minorité d'équidés.

Puis, en 2001 l'identification de tous les équidés se trouvant sur le sol français a été rendue obligatoire

Historique de la réglementation

D'abord pratiquée, la boucle auriculaire – autorisée en expérimentation de 2007 à 2012, puis en routine de 2013 à 2015 – a été interdite depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les arrêtés de 2002 et 2003 instaurent la pose d'un transpondeur électronique à partir de 2008. Tous les équidés doivent être porteurs de ce transpondeur : c'est le *puçage* (*Figure 1*), obligatoirement lié au *Signalement* décrivant l'extérieur d'un animal et consigné sur un document d'identification ou passeport.

Tous les équidés doivent être identifiés et enregistrés dans le fichier du *Système d'Information Relatif aux Équidés* (SIRE) basé à Pompadour (Corrèze) et développé dès 1973. Il est aujourd'hui tenu par l'*Institut Français du Cheval et de l'Équitation* (IFCE).



Figure 1 : Indication de la zone où est implantée la puce ou transpondeur

Les étapes de l'identification

L'identification repose sur 4 étapes :

1 - Le puçage : implantation d'un transpondeur électronique ou puce. De la taille d'un grain de riz, le transpondeur est implanté dans le tiers supérieur gauche de l'encolure. Ce transpondeur est inoffensif, ne gêne pas l'animal, et porte un code lisible par un lecteur spécifique (*Figure 2*). L'enregistrement de ce code par le SIRE suivra la réception de la déclaration d'implantation par l'agent identificateur officiel, le vétérinaire de l'écurie ou l'agent de l'IFCE. Une fois posé, ce transpondeur, difficile à extraire, est un élément de dissuasion contre le vol des équidés. L'arrêté du 25 juin 2018 définit les modalités de déclaration préalable à l'exercice de l'activité d'agent d'identification d'équidé ; l'IFCE publie sur son site internet (ifce.fr) la liste officielle des agents identificateurs, vétérinaires et agents de l'IFCE



Figure 2 : Appareil de lecture du transpondeur

2 - Le document d'identification comporte le « signalement » ou relevé des marques naturelles de l'équidé ; le document d'identification (couramment appelé "livret" ou "passeport" ou "papiers") est la carte d'identité de l'équidé qui précise également ses origines (âge, nom), le propriétaire (nom et adresse),

l'inscription éventuelle à un stud book, les informations sanitaires. Le livret accompagne l'animal toute sa vie, notamment lors de ses déplacements.

IDENTIFICATION	
Signalement relevé le / Description taken: 29/11/2002	Nom - Name: JIMINI
Sexe - Sex: HONGRE	Robe - Colour: NOIR
EN-TETE: PAS D'EN-TETE	
EPIS EN-TETE: UN EPI LIGNE DES YEUX	
LISTE: MEDIAN	
LADRE TETE: PAS DE LADRE	
MEMBRES AG: NEANT	
AD: NEANT	
PG: NEANT	
PD: NEANT	
EPIS SS CR G: PAS D'EPI SOUS CRINIÈRE	
D: EPI SUR LE TIERS INFÉRIEUR DE L'ENCOLURE	
EPIS SS ENC: PAS D'EPI SOUS ENCOLURE	
MARQ./ANO. G: PAS DE MARQUE	
D: PAS DE MARQUE	
Pays RACE: FR ONCP	Stud-book: 52138308A H NOIR
Sexe: H	Robe: NOIR
Codes signalement: 00021000000004000	Transpondeur: []
Marquage: []	
CASTRATION (Gelding) Signature et cachet du Vétérinaire / Signature and stamp of the vet A: [] le: []	
MODIFICATIONS ÉVENTUELLES DU SIGNALEMENT Vérification: mentionner 1) Rectifications, 2) Adjonctions. Verification of description. Include: 1) Amendments, 2) Additions. Signature et cachet du Vétérinaire agréé ou de l'agent des Haras / Signature and stamp of qualified officer N°: [] Notez ci-contre votre numéro d'identificateur [] N° [] ADRESSER LE DOCUMENT AU SIRE POUR ENREGISTREMENT DES MODIFICATIONS	

Figure 3 : Signalement codifié dans le document d'identification de l'équidé

Le relevé du signalement doit être effectué par un agent agréé (vétérinaire ou agent IFCE).

Le signalement décrit l'extérieur de l'équidé: l'examen se fait "à la lumière du jour, animal très propre, présenté en main sur terrain ferme"; la description concerne le sexe, la robe (différentes couleurs, bien codées), les marques particulières (épis, taches blanches...) sur la tête, le corps, les membres, la couleur des yeux et des sabots, les marquages particuliers, les cicatrices, les châtaignes¹ (Figures 3 et 4).

Cet examen prend environ une demi-heure.

Remarque: le nom d'un cheval doit commencer par une lettre spécifique à l'année de naissance: la lettre A pour les ceux nés en 2010, et ainsi de suite, d'où lettre L en 2021; les lettres W, X Y et Z sont exclues.

SIGNALEMENT GRAPHIQUE / OUTLINE DIAGRAM	
NOM DU CHEVAL: JIMINI	DEUO: 10/01/2008 250259799007130
Côté droit / Right side	Côté gauche / Left side
Ligne des yeux / Eye level	
Gauche / Left	Droit / Right
Postérieure / Postérieure	Antérieure / Antérieure
Vue / View	Vue / View
postérieure / postérieure	Fore / Fore
Arrière / Rear view	Rear view
Encolure / Neck	Nez / Muzzle
Vue inférieure / Lower view	
Signature et cachet du Vétérinaire agréé ou de l'agent des Haras	
Clé: 7719	
Numéro d'identificateur: 100162515	

Figure 4 : Signalement graphique dans le document d'identification de l'équidé

3 - L'enregistrement et l'immatriculation dans le fichier central SIRE. Un numéro SIRE attestera l'enregistrement de l'équidé au fichier central. Le transpondeur doit être absolument implanté avant que le relevé du signalement soit fait.

¹ Excroissances cornées situées à la face des membres inférieurs.

4 - L'édition d'un document d'identification ou passeport (Figure 5) et d'une carte d'immatriculation (permettant le suivi de la propriété de chaque cheval).

Le typage ADN permet également de procéder au contrôle de filiation afin de s'assurer de sa génétique.

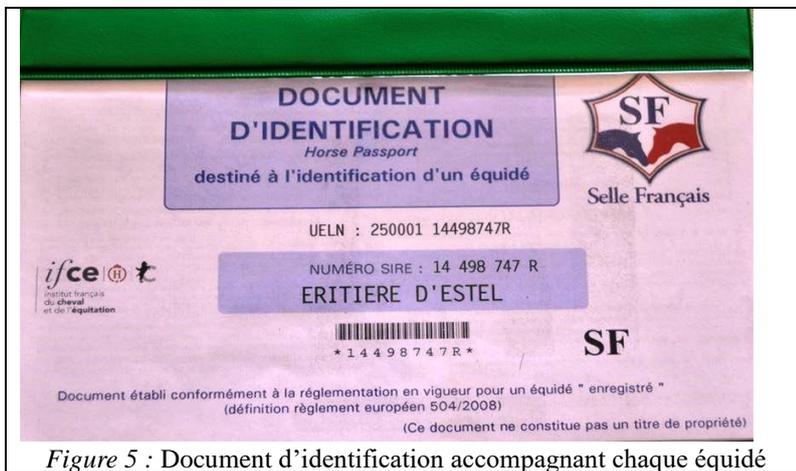


Figure 5 : Document d'identification accompagnant chaque équidé

L'importance et l'intérêt de l'identification

L'identification d'un équidé (cheval, poney, âne, mulet...) permet de :

- Certifier à tout moment l'identité de l'animal et ainsi que ses vaccinations obligatoires (Figure 6).
- Certifier les origines, lorsqu'elles sont connues.
- Déplacer l'animal en France et à l'étranger.
- Participer aux manifestations publiques, aux activités officielles d'élevage ou sportives.
- Valoriser les performances de l'équidé (indices de sélection...).
- Reconnaître l'animal en cas de vol.
- Bénéficier, le cas échéant, de certaines mesures sanitaires ou financières.
- Vendre l'animal, avec une identification en règle.
- Garantir une totale traçabilité.

Vignette ou Nom du Vaccin et N° du Lot Vignette or Name of the Vaccine and N° of the batch	Maladies concernées Prevented diseases	Date précise (Jour, mois, année) Detailed date (day, month, year)	Lieu Place	Cachet ou Nom, Adresse du Vétérinaire Stamp or Name, Address of the Veterinary Surgeon	Signature manuscrite Hand-written signature
ProteqFlu-Te MIBAL E 1407962 1004-2015	TG	12/12/14	Osmanville		
ProteqFlu-Te E 1415320 1701-2016	TG	12/01/15	Osmanville		
ProteqFlu-Te E 1415689 2003-2016		12/07/15	//		
ProteqFlu-Te E 1424777 1512-2016	TG	7/1/16	Osmanville		
ProteqFlu-Te E 1425437 2704-2017	GT	28/09/16	"		
ProteqFlu-Te Rabigen mono E 143560 2212-2017 E 6ESV 02/2019			28/09/16		
ProteqFlu-Te E 1437280 05/08-2019			25/09/18		RIS
ProteqFlu-Te Rabigen mono E 1474026 02/01-2021 E 750UK 02/2021			28/09/18		RIS
ProteqFlu-Te Rabigen mono E 1470194 12/04-2021 E 1477482 20/04-2022			28/09/20		RIS
ProteqFlu-Te E 1487279 25/03-2021					RIS

Figure 6 : Feuillet des vaccinations du document d'identification, signé par le vétérinaire

L'identification des équidés étant obligatoire depuis 2008 (Figure 7), de plus en plus rares sont les chevaux adultes non identifiés des oublis involontaires (ou volontaires...) qui tombent sous le coup de la réglementation lors d'un contrôle officiel. Ce sont donc aujourd'hui essentiellement les poulains qui sont concernés par les démarches d'identification.

À la mort de l'animal, ces documents doivent être retournés au SIRE.

Depuis 2016, un règlement européen a défini un modèle unique de document d'identification largement inspiré du modèle français.

Par ailleurs, un numéro matricule d'identification a été mis en place pour chaque équidé (UELN : numéro universel d'identification des équidés) ; ce numéro est inscrit dans la base de données unique de chaque pays (SIRE pour la France).

Jean-Michel BESANCENOT & Emmanuel ROSSIER, membres de l'Académie d'Agriculture de France

Toutes les photos sont de Jean-Michel Besancenot

Ce qu'il faut retenir :

Tout équidé présent sur le territoire français doit être identifié, puis enregistré au SIRE, et être porteur d'un transpondeur électronique implanté dans l'encolure. Cette identification comporte une puce, un relevé des caractéristiques, un numéro SIRE unique, enfin l'établissement d'un document d'identification et d'une carte d'immatriculation. L'identification concerne en France 1 060 000 équidés (2016) répartis pour 67 % en chevaux (selle, courses, trait), 24 % en poneys et 9 % en population asine.

Pour en savoir plus :

- Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) : <https://equipedia.ifce.fr/economie-et-filiere/reglementation/identification>

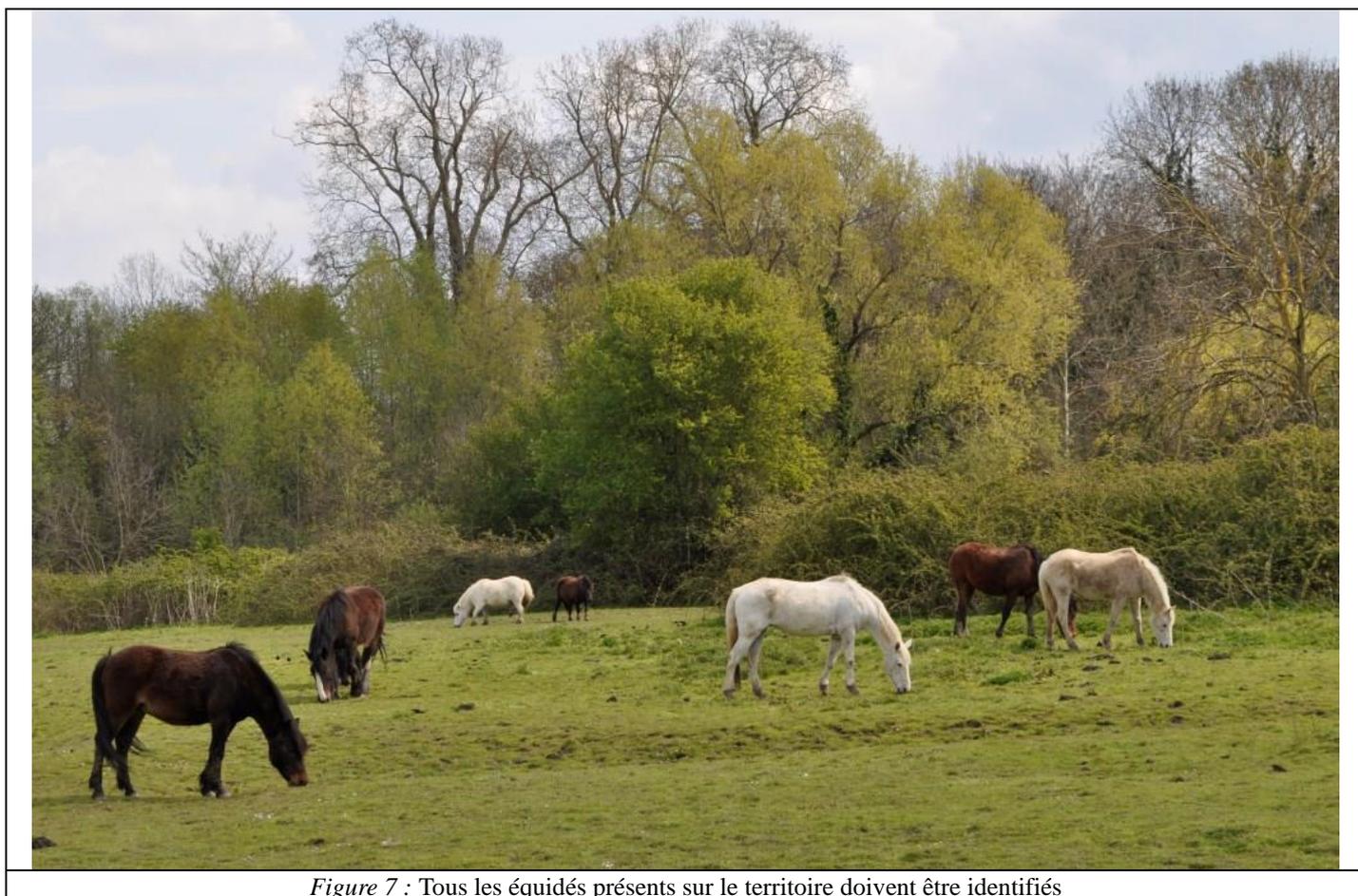


Figure 7 : Tous les équidés présents sur le territoire doivent être identifiés